

VISA LONG SEJOUR POUR ADOPTION EN INDE

PIECES A PRODUIRE

Outre les documents d'usage requis pour toute demande de visa long séjour :

- Document de voyage, valable au moins 1 an et 3 mois
- Formulaire de demande de visa long séjour daté et signé
- Photographie d'identité

Vous devrez produire les pièces justificatives propres à un visa long séjour pour adoption :

<i>L'agrément de l'aide sociale à l'enfance, la notice jointe et l'attestation annuelle de confirmation du projet d'adoption délivrée par votre Département</i>
<p style="text-align: center;"><u>Si l'enfant a des parents biologiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Acte de naissance d'origine</i>- <i>Consentement à l'adoption des parents</i>- <i>Acte de décès du ou des parents le cas échéant</i>- <i>“Order to declare the child legally free for adoption” signé par le “Child Welfare Comitted”.</i> <p style="text-align: center;">-</p>
<p style="text-align: center;"><u>Si l'enfant est sans filiation connue* :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>“Order to declare the child legally free for adoption” signé par le “Child Welfare Comitted”.</i>
<i>L'accord à la poursuite de la procédure (APP) français délivré par la MAI</i>
<i>Le « non objection certificate » (NOC) indien valant APP et délivré par la CARA</i>
<p style="text-align: center;"><i>Jugement d'adoption**</i></p>
<i>Acte de naissance après adoption (sous forme d'« Affidavit » généralement)</i>
<i>Le certificat de conformité à une adoption internationale délivré par la CARA</i>

* Pas d'acte de naissance d'origine pour les enfants abandonnés en Inde.

** Pas de certificat de non-appel en Inde. La décision est définitive dès son prononcé.